

Grégory Quin

# L'odyssée du sport universitaire lausannois

Entre compétition et sport-santé



*Histoire et société*

Éditions Glyphe

### **Du même auteur, chez le même éditeur**

Grégory Quin, Anaïs Bohuon.

*L'Exercice corporel du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.*

Grégory Quin, Anaïs Bohuon (sous la direction de).

*Les Liaisons dangereuses de la médecine et du sport.*

### **Du même auteur, chez d'autres éditeurs**

Jérôme Berthoud, Grégory Quin, Philippe Vonnard. *Le football suisse.*

*Des pionniers aux professionnels.* PPUR

Philippe Vonnard, Grégory Quin, Nicolas Bancel (eds). *Building Europe with the Ball. Turning Points in the Europeanization of Football, 1905–1995.* Peter Lang

### **Également aux Éditions Glyphe (extrait)**

Jacques Battin (sous la direction de). *Naître aujourd'hui.*

Rémy Bijaoui. *Histoires de l'Inquisition.*

Christian Bonah, Anne Danion-Grilliat, Josiane Olf-Nathan, Norbert Schappacher. *Nazisme, science et médecine.*

Gérard Bonn. *Du Chystère au stéthoscope.*

Jean-Pierre Goubert. *Les Pêcheurs.*

Bernard Hoerni. *Éthique et déontologie en médecine, d'Hippocrate à nos jours.*

Anaïs Massiot, Natalie Pigéard-Micault.

*Marie Curie et la Grande Guerre.*

Jacques Monet. *La Naissance de la kinésithérapie.*

Patrice Queneau. *La Douleur transcendée par les artistes.*

Virginie Tournay. *S'il te plaît, dessine-moi une institution.*

Patrick Vincelet. *Regarder autrement.*

*La non-voyance et la malvoyance.*

© Éditions Glyphe. Paris, 2016

85, avenue Ledru-Rollin – 75012 Paris

[www.editions-glyphe.com](http://www.editions-glyphe.com)

ISBN 978-2-35815-190-0

*Ce projet éditorial a été réalisé avec le soutien du Service des Sports  
Universitaires de l'Université de Lausanne et de l'École polytechnique  
fédérale de Lausanne, en collaboration avec Georges-André Carrel,  
François Jequier, Jean-Marc Gilliéron et Pierre Pfefferlé.*



## *Remerciements*

**L** E PROJET DE CET OUVRAGE est né presque par hasard... au hasard d'une discussion avec **Georges-André Carrel**, alors que connaissant ma passion pour l'histoire du sport suisse, il m'a proposé d'entamer une recherche sur le sport universitaire lausannois. Je ne saurai jamais le remercier assez pour cette inspiration. Complètement utopique au départ, cette idée s'est pourtant matérialisée rapidement par la découverte de fonds d'archives uniques et encore absolument jamais consultés. Si l'écriture de l'histoire a parfois tendance à neutraliser les affects pour rendre compte de processus complexes, j'espère que cet ouvrage possède tout de même le goût de la passion des directeurs successifs du SSU.

Il me faut également remercier très sincèrement le Professeur **François Jequier** pour les nombreuses discussions que nous avons eu tout au long de la rédaction de cet ouvrage, et qui ont incontestablement contribué à la qualité du manuscrit final. Sa connaissance de l'Université et du monde du sport ont constitué de très précieux atouts. Si j'assume entièrement le contenu de mon travail, c'est au contact des historiens les plus expérimentés que se forge encore et toujours ma passion pour l'histoire.

Suite au départ à la retraite de Georges-André Carrel à l'automne 2013, c'est **Pierre Pfefferlé** qui a repris le suivi formel de ce travail et a continué à en soutenir l'écriture. Il m'appartient de le remercier pour la grande confiance qu'il m'a accordée tout

au long de phases de rédaction parfois entrecoupées de longs moments dédiés à d'autres activités de recherche.

Je souhaite également profiter de ces remerciements pour adresser un message à l'attention de l'ensemble de la direction des sports, **Reto Ineichen** et **Jean-Sébastien Scharl** (mes deux voisins de bureau), mais aussi **Isabelle Liardet**, **Jean-Marc Gilliéron** et **Stéphane Maeder**, avec qui les discussions furent souvent très instructives pour bien appréhender le fonctionnement du service dans le passé mais aussi le présent. Je fais aussi un clin d'œil à **Marie Keiser** pour notre collaboration dans l'organisation du jubilé.

Je remercie Eric Martini, directeur des Éditions Glyphe, pour ses conseils toujours avisés et pour la qualité de son travail sur ce projet bien singulier.

J'en profite également pour remercier mon collègue, camarade et ami, **Philippe Vonnard**, qui a accepté de relire ce manuscrit pour partager avec moi ses impressions et pour me faire part de nombreuses propositions de corrections. Nous partageons bien plus qu'un bureau et je me réjouis que nous puissions prochainement entamer de nouvelles collaborations. «Spéculer en toute simplicité» pourrait être la devise des Jumeaux!

Je voudrais également profiter de ces paragraphes liminaires pour remercier **Marie-Julie** qui m'a soutenu pendant une bonne partie du temps passé à réaliser ce travail, en acceptant bien des sacrifices mais surtout en partageant avec moi sa passion pour ce sport qui sort des livres et habite nos vies.

Enfin, comme souvent ce sont les plus proches, **ma maman et ma sœur**, qui ont dû subir de plein fouet le stress de la fin de rédaction... Qu'elles soient remerciées pour leur patience et pour leur compréhension. Je remercie particulièrement ma maman pour ses longues relectures et les conseils qu'elle m'a apportés avant la remise du manuscrit.

# SOMMAIRE

Abréviations.....	13
Préface .....	15
Petite propédeutique.....	23
Prologue	
Le cadre légal et administratif des activités physiques et sportives universitaires helvétiques.....	39
Première partie	
Avant l'institution (1890-1941).....	67
1890-1912. Premiers temps, premières pratiques .....	71
1912-1941. Du sport à l'université, est-ce bien raisonnable?.....	81
1917-1942. Créer une formation pour les maîtres d'éducation physique .....	115
Deuxième partie	
1941-1973. Les premiers pas d'une « institution ».....	133
Entre guerre et paix:	
les conditions de la mise en place d'un « sport universitaire » .....	137
La première explosion des pratiques? .....	171

1970-1973: la création du SSU.....	205
Les premières sessions de la formation des maîtres d'éducation physique.....	213
<b>Troisième partie</b>	
1973-1991. Le tournant de la modernité sportive.....	227
Le campus idéal... les sports universitaires à Dorigny .....	231
Accueillir des compétitions sportives universitaires.....	261
Des étudiants et des enseignants.....	269
Entre, compétitions, pédagogie et révolutions sportives .....	287
<b>Quatrième partie</b>	
1991-2016. Les sports universitaires face aux enjeux du sport-santé.....	313
Le renouvellement des sports universitaires lausannois.....	317
Une nouvelle offre sportive?.....	341
Au cœur du développement d'un pôle d'excellence pratique... et théorique.....	355
<b>Cinquième partie</b>	
2013-2016. Poursuivre sur la route du succès, pour les sports universitaires lausannois .....	387



# ABRÉVIATIONS

## *Institutions*

AGE	Association Générale des Étudiants
ANEP	Association Nationale d'Éducation Physique
ASF	Association Suisse de Football
ASGF	Association Suisse de Gymnastique Féminine
ASVZ	Akademischer Sportverband Zürich
AVEPS	Association Vaudoise d'Éducation Physique Scolaire
AVMG	Association Vaudoise des Maîtres de Gymnastique
CFG	Commission Fédérale de Gymnastique
CFGS	Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport
CFMEP	Centre de Formation des Maîtres d'Éducation Physique
CFS	Commission Fédérale de Sport
COS	Comité Olympique Suisse
CSU	Commission des Sports Universitaires (anciennement Commission Sportive de l'Université)
DMF	Département Militaire Fédéral
DFI	Département Fédéral de l'Intérieur
EFGS	École Fédérale de Gymnastique et de Sport (Macolin)
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPUL	École polytechnique de l'Université de Lausanne
FIS	Fédération Internationale de Ski

FISU	Fédération Internationale du Sport Universitaire
FSSU	Fédération Suisse de Sport Universitaire
GGB	Gymnastische Gesellschaft Bern
ISSEP	Institut des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique
ISSUL	Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne
LUC	Lausanne Université Club
OEPJ	Office Cantonal de l'Éducation Physique de la Jeunesse
SEPS	Service de l'Éducation Physique et du Sport (canton de Vaud)
SFG	Société Fédérale de Gymnastique
SSMG	Société Suisse des Maîtres de Gymnastique
SSU	Service des Sports Universitaires de l'Université de Lausanne et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne
UERAPS	Unité d'Enseignement et de Recherche des Activités Physiques et Sportives
UNIL	Université de Lausanne

*Références archivistiques (pour l'appareil critique)*

ACIO	Archives du Comité International Olympique
ACMEPFL	Archives de la construction moderne EPFL
ACV	Archives Cantonales Vaudoises
AEFGS	Archives de l'École Fédérale de Gymnastique et de Sport (Macolin)
AFS	Archives Fédérales Suisses
AMHL	Archives du Musée Historique de Lausanne
AOFS	Archives de l'Office Fédéral du Sport
ASEPS	Archives du Service de l'Éducation Physique et du Sport (Canton de Vaud)
ASSU	Archives du Service des Sports Universitaires UNIL-EPFL
AUL	Archives de l'Université de Lausanne
AUSG	Archives de l'Université de Saint-Gall

# PRÉFACE



**L**ORSQUE L'IDÉE A GERMÉ de rédiger un livre sur les « Sports Universitaires Lausanne » et sur leur influence sur le sport suisse, il n'était pas prévu qu'il soit édité l'année d'un Jubilé. Ce sont en effet les recherches liées à ce projet qui nous ont fait découvrir que le premier programme sportif « officiel » avait été édité au semestre d'été 1941, il y a 75 ans. « L'histoire du sport universitaire lausannois débute à ce moment-là puisqu'ensuite chaque semestre verra paraître un nouveau programme sportif. » Cet ouvrage n'a donc pas été écrit pour ce Jubilé mais il en est à l'origine !

J'ai ainsi hérité du redoutable privilège de rédiger la préface d'un ouvrage commandé par mon prédécesseur et réalisé au début de mon mandat, un ouvrage qui décrit les premiers trois quarts de siècle de l'histoire des sports universitaires à Lausanne. Redoutable car préfacier un livre signifie s'exprimer sur un texte que l'on n'a pas eu le temps de « s'approprier » et, dans ce cas, sur une histoire que l'on a que partiellement vécue. Redoutable car devant la feuille blanche se pose d'emblée la question de la justesse des mots à utiliser.

Ces mots pourraient en effet ne pas être très objectifs. On ne sort pas indemne de 25 ans de vie quotidienne dans le cadre des sports universitaires ! La passion qui habite cette profession et la reconnaissance respectueuse que ce monde aussi particulier que séduisant impose participent certainement à embellir ma vision de la réalité et donc mes propos.

Ces mots voudraient bien sûr être assez puissants et convaincants pour mettre en valeur aux yeux du lecteur l'énorme engagement et le formidable travail qu'ont effectués les directeurs du Service des sports universitaires ; Constant Bucher qui est l'origine de l'aventure du sport universitaire par son travail de structuration de

l'offre sportive pour les étudiants. Claude Bucher qui est le père du Service des sports et des LUC et qui a œuvré pour la construction du Centre sportif universitaire de Dorigny. Georges-André Carrel qui a mis en place un Service moderne, l'a rendu visible, performant et qui a fait des LUC une «marque» reconnue et convoitée.

Ces mots aimeraient encore souligner de manière appropriée la qualité du travail de recherche, de documentation et d'écriture effectué par Gregory Quin sur les sports universitaires lausannois. Ayant eu le privilège unique de côtoyer deux directeurs, avant de le devenir, le présent travail revêt pour moi une formidable importance. Il retrace l'engagement, les luttes, les rêves, les succès et certains échecs des femmes et des hommes qui ont fait l'histoire du sport à l'Université et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il permet au lecteur de découvrir ce monde peu connu et de comprendre comment et pourquoi les sports universitaires lausannois sont devenus aujourd'hui un formidable outil de promotion du mouvement, du sport et de la santé, non seulement au service de la communauté universitaire, mais aussi, en partie, des sportifs de la cité.

Par cet ouvrage on apprend que parler du sport universitaire à Lausanne c'est plus que parler d'activité physique dans le cadre de Hautes Écoles. C'est parler de passion, d'un mode de vie, d'une façon différente d'aborder le sport et le mouvement. C'est parler d'une vision, d'une véritable philosophie du sport, celle d'enseigner et de promouvoir une activité physique réfléchie.

Parler de sport universitaire c'est parler de rencontres, d'échanges multiculturels, d'émotions. C'est parler d'ouverture. C'est se remémorer le sourire de l'étudiante en échange qui découvre le ski, la tension du novice qui va s'élancer pour un salto, la joie de l'équipe universitaire qui se qualifie pour une compétition européenne, la passion communicative du maître de sport, du coach qui partage son savoir avec ses étudiants.

Parler de sport universitaire c'est aussi rappeler qu'il est finalement peu connu. On sait peut-être qu'il est souvent dévolu à l'organisation du sport de compétition. On a entendu dire qu'aux

États-Unis il est une porte d'entrée pour le sport professionnel. On ne sait par contre pas toujours que là-bas, l'intérêt pour les compétitions universitaires est tel et les moyens économiques engagés par le sponsoring si importants qu'ils participent même à financer certaines universités. On ne sait que peu qu'en Europe les moyens financiers sont très inférieurs et les compétitions moins suivies mais que le sport universitaire est aussi très orienté vers la compétition.

Grégory Quin nous rappelle qu'en Suisse certaines organisations, comme l'Akademischer Sportverband Zürich dès 1960, ont opté pour « un sport universitaire de masse, éloigné des logiques compétitives et centré sur le bien-être des étudiantes et des étudiants ». L'impact de ces choix passés est énorme, vu qu'aujourd'hui encore certaines universités suisses n'ont aucun club sportif. Ainsi, et ce livre le rappelle très bien, l'objectif historique prioritaire des organisations du sport universitaire de notre pays est le sport santé et le sport loisir, plus communément appelé « sport pour tous ». Le sport de compétition y a cependant aussi sa place et un rôle à jouer dans le sport fédératif. Des clubs comme Uni Bâle, Neuchâtel Université Club ou nos Lausanne Université Clubs sont là pour le rappeler, avec l'obtention de résultats probants dans le cadre de compétitions nationales voire internationales.

À Lausanne, le chemin prit par les sports universitaires, ses collaborations avec différentes institutions et fédérations sportives font qu'ils proposent un modèle quelque peu différent de celui des autres organisations suisses. Si le sport pour tous répond bien sûr à sa mission première, son histoire récente l'a amené à s'occuper de sport d'élite, à entretenir des relations de collaboration avec la science ainsi qu'avec différents organismes liés à la promotion de la santé.

Ce large spectre d'activités, cette manière très ouverte de concevoir l'activité physique et le sport sont le résultat d'une vision universelle et humaniste du sport universitaire. Depuis plus de 70 ans les sports universitaires Lausanne sont à l'écoute du monde étudiant et de la communauté universitaire, à l'écoute

des opportunités et des enseignements que le monde académique propose, sensible tant à l'évolution de la société qu'à celle du sport.

Ainsi les sports universitaires Lausanne ont réussi à apprendre de leur environnement privilégié, de leurs succès et des échecs rencontrés tout au long de leur histoire pour évoluer et progresser, pour grandir ! Le résultat se retrouve dans un sport universitaire moderne que ses missions décrivent avec précision. Validées en 2014 par les directions des deux Hautes Écoles lausannoises, ces missions déterminent le statut, les actions et par conséquent le modèle qui est celui des sports universitaires Lausanne d'aujourd'hui.

*Missions des SU Lausanne :*

- *La mission fondamentale du SSU est d'enseigner, de promouvoir et d'organiser l'activité physique et le sport aux étudiants et aux membres de la communauté universitaire.*
- *Le SSU incite l'individu à intégrer durablement une activité physique réfléchie dans son mode de vie.*
- *Le SSU crée un cadre favorisant la rencontre, l'échange et l'intégration de la personne dans la société.*
- *Le SSU, en tant qu'acteur du monde académique, participe à renforcer le lien entre la recherche, l'enseignement et les pratiques sportives.*
- *Le SSU participe, de manière générale et au travers de ses différents LUC, à la promotion et au développement du sport de performance.*

En parcourant cet ouvrage, le lecteur s'immerge dans le sport universitaire lausannois. Il part à sa découverte, suit le chemin qu'il a parcouru, s'infiltrer progressivement dans les particularités qui sont les siennes. Il apprend par exemple à connaître la naissance de son magnifique site d'activité, certainement un des plus beaux centres sportifs d'Europe. Il pourra peut-être partager le sentiment de reconnaissance qui me traverse chaque matin en arrivant à Dorigny ! Reconnaissance pour ceux qui ont permis la construction de ce fabuleux centre. Reconnaissance du privilège de pouvoir y travailler ! Cet environnement marque celui qui ne ferait qu'y passer, mais il a une réelle emprise sur celui qui y vit. Le centre sportif universitaire de Dorigny partage sa beauté et sa sérénité, impose le respect, force l'humilité, invoque la gratitude.



Cet environnement qui favorise la rencontre et l'échange, qui est un formidable outil de travail a réellement participé à façonner les sports universitaires Lausanne.

Comme vous le découvrirez dans cet ouvrage l'origine de la chouette qui accueille le visiteur à l'entrée des salles de sports de Dorigny est incertaine. Pour les maîtres de sport, le choix de ce symbole pour les sports universitaires Lausanne est certes romantique, mais évident: la Chouette était l'oiseau de Minerve, déesse de la sagesse. La sagesse est ce qui qualifie au mieux les femmes et les hommes d'exceptions qui ont œuvré pour bâtir le sport universitaire que nous connaissons aujourd'hui. Cette sagesse a contribué, au fil du temps, à sculpter des valeurs qui rassemblent, des valeurs qui invitent chaque personne venant à Dorigny à se sentir chez elle, à se sentir la bienvenue, à être accueillie, écoutée et à trouver ce qu'elle est venue chercher.

*Valeurs des SU Lausanne :*

*Solidarité, Confiance, Performance, Cohérence, Ouverture.*

Grâce à leur histoire et à leur évolution les sports universitaires Lausanne jouent aujourd'hui un rôle important dans le panorama sportif régional et national. Leur avenir et leur développement futur dépendront d'un engagement de tous les instants qui doit les positionner à terme comme un acteur incontournable du monde du sport, allant du sport santé au sport de performance. Le récent engagement de l'Université de Lausanne dans le domaine du sport, les collaborations établies entre les sports universitaires Lausanne et l'ISSUL, l'EPFL, le CHUV ou Promotion santé suisse sont des axes stratégiques qui devraient y participer. Les sports universitaires Lausanne ont un potentiel exceptionnel. Ils n'ont pas fini de surprendre et d'évoluer. Leur slogan le laisse entendre: *des sports à vivre.*

**Pierre Pfefferlé, directeur Service des sports UNIL-EPFL**  
mars 2016



# PETITE PROPÉDEUTIQUE



**L**ES PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES contemporaines ont émergé au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Europe continentale (en ce qui concerne les gymnastiques rationnelles) et sur les Îles Britanniques en ce qui concerne les « sports modernes », notamment dans des établissements scolaires fréquentés par des élèves issus de l'aristocratie et de la bourgeoisie agrarienne (la gentry). Établie par Norbert Elias il y a près d'un demi-siècle<sup>1</sup>, l'hypothèse de la rupture entre pratiques traditionnelles et « sports modernes » peut sans doute être critiquée à ses marges et des exemples contradictoires pourraient être donnés aux confins des processus de formation des États-nations, toutefois la rupture avec les anciennes formes traditionnelles de pratiques corporelles semble alors suffisamment puissante pour placer une borne autour de 1800, d'autant plus que l'émergence parallèle de nouveaux savoirs médico-scientifiques va bouleverser les manières de comprendre et d'appréhender le corps, la santé et la pédagogie, ouvrant vers une « nouvelle modernité ».

De fait, dès son émergence, le mouvement – qu'il soit gymnique et/ou sportif – est bien quelque chose d'intimement associé à la jeunesse et à l'éducation, voire plus particulièrement à une éducation de jeunes adultes en âge de combattre ou d'aller conquérir le monde, selon que l'on se trouve en 1850 d'un côté ou de l'autre de la Manche, ou encore quelque part entre Berlin et Stockholm. Sur le continent, les promoteurs de la gymnastique rivalisent d'inventivité (et de plagiat) pour se distinguer les uns des autres en proposant finalement toujours des mouvements stéréotypés et relativement similaires selon que l'on soit en Allemagne avec Jahn, en France avec Amoros, en Suisse avec Clias, voire même en Suède avec Ling<sup>2</sup>, avec en arrière plan toujours l'ambition de se préparer à mener une campagne militaire ou à se défendre<sup>3</sup>.

En Angleterre, depuis Thomas Arnold – le directeur du collège de Rugby où les sports furent utilisés à des fins pédagogiques dès les années 1820<sup>4</sup> – et jusqu’au fondateur du mouvement « scout », Baden-Powell, les activités physiques (et ludiques) évoluent davantage en « jeux » et bientôt en sports, selon les codifications réalisées progressivement dans les établissements scolaires d’enseignement supérieurs – les *Public Schools* –, mais ne sont pas dénuées de motivations idéologiques dans le cadre d’une nation alors en pleine conquête coloniale. Par ailleurs, nos récentes recherches dans les archives de la médecine du sport et de la gymnastique médicale britannique, nous ont révélé que la première rencontre de l’histoire du rugby à XV s’est disputée entre deux hôpitaux londoniens dans le cadre d’une compétition « interhospitalière ». Nous étions alors en 1875<sup>5</sup>.

À ces deux courants « sportifs » et « gymniques », la Suisse ajoute ses « Jeux nationaux », la lutte suisse, le lancer de pierre et le hornuss, qui semblent tous les trois vouloir venir briser notre scansion historique et remettre en cause les propositions éliasiennes<sup>6</sup>. Toutefois, leur développement rejoint *in fine* les dynamiques de la gymnastique ou des sports, puisqu’après un déclin (en fait un repli sur certaines régions bien particulières) au courant des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, un premier renouveau « national », au début du xix<sup>e</sup> siècle, va permettre un renouvellement de la popularité de ces pratiques, notamment la lutte et le lancer de pierre que l’on retrouve au programme des fêtes fédérales de gymnastique dans les années 1850 et qui deviennent des marqueurs d’une jeunesse dont le statut social évolue très rapidement<sup>7</sup>. Présentés comme parties d’une « gymnastique nationale », lutte et lancer s’opposent alors à la gymnastique allemande toujours dominante dans la toute jeune *Société Fédérale de Gymnastique* qui avait vu le jour en 1832<sup>8</sup>. Du reste, lors de la fête fédérale de 1855 à Lausanne, si certains membres de sociétés bernoises proposent l’édification d’un monument à la gloire de Phokion H. Clia – décédé en 1854 –, l’opposition est tenace et l’idée d’un mémorial rapidement abandonnée<sup>9</sup>. La gymnastique allemande, inspirée par les principes de Jahn s’installe durablement dans les pratiques gymniques helvétiques<sup>10</sup>.

En 1874, lorsque le jeune Etat helvétique décide l'obligation scolaire de la gymnastique dans les classes primaires, l'ambition dépasse l'instruction des plus jeunes générations, puisque ce sont bien les futurs soldats que les autorités politiques veulent préparer par l'entremise d'une mise en mouvement raisonnée précoce. Une fois encore les jeunes adultes sont au cœur des démarches.

## **Des hommes, du temps, des infrastructures**

Comme le souligne Fritz Pieth dans son ouvrage de synthèse *Sport in der Schweiz*, paru en 1979, «la participation des étudiants aux processus de développement des sports en Suisse est un fait, néanmoins, il manque encore d'une véritable monographie sur l'éducation physique, les jeux et les compétitions organisés dans les Hautes Écoles helvétiques»<sup>11</sup>. Si le constat est encore valable en 2016, notre ambition est précisément de proposer quelques jalons qui pourront permettre autour du cas lausannois de comprendre à la fois les tendances locales de la sportivisation, la progressive mise en place des pratiques d'exercice corporel autour des Hautes Écoles de Suisse, mais aussi quelques respirations plus amples de notre histoire contemporaine.

Au-delà de ces quelques premières dates importantes pour l'histoire du sport universitaire à l'échelle de la Suisse, il convient de souligner que cette histoire ne passe à l'heure actuelle que par quelques ouvrages commémoratifs dont la qualité et l'ambition demeure relativement limitées. Ainsi, Arturo Hotz et Paul Gygax dans leur ouvrage publié pour les 50 ans des activités physiques et sportives offertes à l'École polytechnique de Zurich n'offrent qu'une succession de brefs tableaux autour de moments clés de l'histoire zurichoise et il est alors presque impossible de comprendre l'articulation des processus «universitaires» avec une histoire des sports plus globale<sup>12</sup>.

Cependant, force est également de constater que cette difficulté n'est pas propre aux sports universitaires, c'est le cas pour la plupart des sports en Suisse, pour lesquels ce sont encore les ouvrages commémoratifs qui font autorité pour apprécier leur développement<sup>13</sup>. Il n'y a sans doute que le football – sport national

et pratiqué par plusieurs centaines de milliers de joueurs toutes les fins de semaine – qui ait vu se développer une historiographie plus dense, reposant sur un travail systématique d'historien<sup>14</sup>. En dehors de ce sport, et y compris pour la gymnastique qui reste encore aujourd'hui la pratique la plus importante en nombre de membres inscrits auprès de la fédération faîtière, les travaux scientifiques demeurent assez rares. De même, les dynamiques plus transversales de l'institutionnalisation des pratiques d'exercice corporel n'ont donné lieu qu'à quelques travaux approfondis autour de l'éducation physique scolaire<sup>15</sup> ou encore des fédérations polysportives travaillistes ou confessionnelles<sup>16</sup>.

En ce qui concerne les sports universitaires plus particulièrement, leur histoire demeure largement méconnue, y compris pour celui qui aurait lu les ouvrages commémoratifs des différentes Hautes Écoles<sup>17</sup>. Dans les archives de la Fédération Suisse de Sport Universitaire, un document propose une brève chronologie de la mise en place du sport universitaire dans le pays, très synthétique, celle-ci a le mérite de poser quelques jalons, intéressants à avoir en tête au moment de plonger dans l'histoire.

- « 1832           Création de la *Société Fédérale de Gymnastique*, à laquelle participent des étudiants
- 1880            Les étudiants suisses fondent une *Société Académique de Gymnastique* [*Akademischen Turnvereinen*] (Bâle, Berne, Zurich)
- 1899            Création de la *Société Suisse Académique de Gymnastique*, dans laquelle sont acceptées puis proposées des activités comme le ski ou le football
- 1914            La *Société de Gymnastique de Berne* organise la première Olympiade Académique (qui deviendra dès 1920 les Championnats suisses de sports universitaires)
- 1930            Premier maître de sport recruté à 100 % pour le sport universitaire (Willy Dürr à Bâle)
- 1932            Création de la *Fédération Suisse de Sport Universitaire*



1939-1945 Six nouvelles universités font appel aux services d'un maître de sport. »<sup>18</sup>

À Lausanne, cette histoire est largement méconnue et les travaux publiés font davantage appel à la mémoire des « acteurs-auteurs » qu'à de réelles recherches empiriques dans les fonds d'archives disponibles<sup>19</sup>. Du reste, pour se rendre compte de cette méconnaissance, il suffit d'entreprendre une lecture du dernier ouvrage portant sur le campus de l'Université de Lausanne, dont la publication est intervenue au moment de l'inauguration du bâtiment Géopolis (en 2012). Si *L'université de Lausanne à Dorigny* est un bel ouvrage portant sur les infrastructures universitaires du site de Dorigny et si sur la toute première page, un dessin du campus indique l'existence d'un stade au sud de la route cantonale, les 367 pages de l'ouvrage ne font aucune mention d'une zone sportive qui compte pourtant de nombreux bâtiments et de nombreuses infrastructures durables qui ont fortement engagé les autorités académiques depuis les années 1970<sup>20</sup>.

Faut-il y voir un manque d'intérêt des autorités académiques pour le sport ? Une forme volontaire d'exclusion de certaines infrastructures ? La responsabilité est-elle éditoriale ? S'il ne nous appartient pas de répondre à ces questions de manière définitive, notre projet souhaiterait combler les lacunes d'une historiographie et permettre une meilleure compréhension et une nouvelle connaissance des phénomènes relatifs au développement des pratiques d'exercice corporel depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette tâche est d'autant plus importante que la Suisse possède des fonds d'archives uniques et souvent très complets pour des périodes anciennes.

Ainsi, grâce aux documents conservés par l'Université de Lausanne, nous savons que depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les étudiants lausannois peuvent pratiquer de la gymnastique, de l'équitation et de l'escrime, dans le cadre d'activités « annexes » à leurs cursus, et présentées en toute fin des programmes de cours.

Dans le même ordre d'idée, comme le rappelle Johannes Niggeler, l'un des pères fondateurs du mouvement gymnique en Suisse, dans un texte de 1882 :

## ÉTABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.

**ÉCOLE DE DESSIN.***M. Guignard*, directeur.

L'école est ouverte à MM. les Etudiants et les Externes :  
 Mercredi, jeudi et samedi, de 11 h. à 1 h., toute l'année.  
 Mardi et jeudi, de 4 h. à 6 h., toute l'année.  
 Mardi et vendredi, de 10 h. à midi, pendant l'hiver.  
 Mardi et vendredi, de 9 h. à 11 h., pendant l'été.

**MANÈGE.***M. Delisle*, écuyer.

Le manège est ouvert toute la journée.

**ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.***M. Reigner*.*N. B.* Les jours et les heures seront annoncés plus tard.**SALLE D'ARMES.***M. Ruchonnet*, fils.

La salle d'armes et l'école de gymnastique sont ouvertes à  
 MM. les Etudiants, aux conditions fixées par les règlements.

Lausanne, le 18 octobre 1848.

*Le Recteur de l'Académie,***C<sup>f</sup>. DUFURNET.****Programme des cours pour l'année académique 1848-1849**

Archives de l'Université de Lausanne, documents relatifs aux enseignements,  
 programmes des cours, année académique 1848-1849, p. 8

«La gymnastique en Suisse n'en serait guère au degré actuel, si un Jahn et ses disciples n'avaient trouvé dans les écoles supérieures une jeunesse académique animée pour tout ce qui est beau et noble, sans préjugés, désintéressée et prête à se sacrifier. Nous devons donc admettre que la fondation de la Société fédérale doit être attribuée aux étudiants suisses, et nous devons rechercher les premiers commencements de la vie sociale [gymnique] en Suisse dans les universités de Zurich, Berne et Bâle.

La gymnastique se pratiquait depuis plus ou moins longtemps dans ces trois universités, lorsque, au commencement de 1832, les étudiants de Zurich eurent l'idée de fonder la Société fédérale.»<sup>21</sup>

Dès lors et en nous appuyant sur les arguments évoqués précédemment, il nous semble nécessaire d'entamer l'analyse des développements des pratiques corporelles en plaçant au cœur de la démarche leurs dimensions «universitaires» depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle. Focalisée sur l'exemple lausannois, notre ambition est de scruter les transformations de l'espace helvétique des sports à l'aune de l'exemple local d'une institutionnalisation, dans le cadre d'une mobilisation des différentes échelles de développement du sport. Il s'agit aussi pour nous de mobiliser et de rendre visible des fonds d'archives originaux en donnant toutes leur place à des citations parfois transcrites en intégralité.

Notre volonté fait aussi écho à une véritable lacune de l'historiographie, à la fois des histoires du monde académique et des histoires du sport, à travers toute l'Europe. De même, il convient d'ajouter que notre ambition est également de «commémorer»<sup>22</sup> la parution du premier programme sportif universitaire, proposé en 1941, en cherchant à éviter les potentielles instrumentalisation et les risques hagiographiques inhérents à ces démarches.

Jusqu'à présent, comme nous l'avons déjà souligné, les dynamiques et les enjeux de la structuration des activités physiques «universitaires» ont fait l'objet d'un intérêt très réduit, malgré leurs potentialités explicatives à la fois pour l'histoire du sport mais aussi plus largement pour comprendre les dynamiques d'une histoire sociale et politique de l'Université de Lausanne et du canton de Vaud<sup>23</sup>. En effet, comme le souligne l'historien Olivier Meuwly :

«L'intérêt pour la proximité n'exclut pas les grands espaces, au contraire. Ce serait bien notre seul message, s'il y en a un : les histoires cantonales sont une matière formidable pour ouvrir les portes sur ses voisins et sur le monde.»<sup>24</sup>

Dans ce cadre, si les historiens du phénomène sportif n'ont pas totalement ignoré le sport universitaire comme dimension du sport des adultes (ou des jeunes adultes) ou comme prolongation d'un sport scolaire – y compris dans le cadre de travaux sur le canton de Vaud<sup>25</sup> –, le caractère temporaire de ces pratiques dans les trajectoires des étudiants et des sportifs associé à une médiatisation réduite justifie un certain désintérêt. Ainsi, il est ainsi frappant de constater que les principales institutions nationales mais aussi internationales (Fédération Internationale du Sport Universitaire) n'ont fait l'objet que de très rares monographies. Il n'y a peut-être qu'aux États-Unis que les travaux sont plus nombreux<sup>26</sup>, mais le système sportif universitaire américain est si singulier que les potentialités comparatives sont réduites avec les sports universitaires européens.

De l'autre côté, les historiens des universités se sont sans doute laissés entraîner par le peu de considération que les autorités universitaires ont accordé aux pratiques sportives jusqu'à très récemment, enfermés dans une représentation d'un sport populaire et peu susceptible d'être érigé au rang d'objet digne de l'attention académique<sup>27</sup>. Un point mérite néanmoins d'être souligné, c'est l'intérêt venu « par la bande » depuis le champ des sciences de l'éducation et notamment des travaux sur la professionnalisation des enseignants, au sein desquels les analyses de la professionnalisation des professeurs d'éducation physique occupent une place non négligeable<sup>28</sup>, ou sur les sociabilités étudiantes<sup>29</sup>.

À la croisée d'une histoire du sport, d'une histoire des institutions universitaires, d'une histoire de la jeunesse, le tout dans le cadre d'une histoire à la fois locale, politique, économique et sociale, notre projet embrasse quatre niveaux d'analyse : les textes, les institutions, les pratiques et les hommes. De fait, ces quatre niveaux d'analyse ne seront jamais traités séparément et ils fondent notre ambition épistémologique d'appréhender l'histoire du sport sous un angle « global », où les savoirs inscrits dans des textes sont opérationnalisés (en pratique) dans le cadre d'institutions et sous la responsabilité d'acteurs aux motivations diverses. Selon ces quatre niveaux d'analyse, nous pourrions ainsi faire varier la focale, en évitant les pièges historiographiques, tendus par les interprétations

s'axant sur les institutions uniquement et déniaient l'importance des dynamiques locales de l'institutionnalisation ou faisant des guerres des tournants de l'histoire des pratiques physiques et sportives<sup>30</sup>.

Dans le cadre de cette partie introductive, il convient alors encore de définir ce que nous définissons par « sports universitaires », comme ensemble de pratiques proposées dans le cadre des études universitaires des étudiants à la fois de manière libre (accessible à toutes les étudiantes et tous les étudiants immatriculés) ou parfois plus systématique (comme dans le cadre de dispositions relatives à la formation des futurs soldats), mais aussi ouverte à la société civile. S'il ne s'agit pas de « sport universitaire » *stricto sensu*, nous avons également fait le choix d'intégrer dans nos analyses la progressive mise en place de formation universitaire en sciences du sport depuis le milieu du xx<sup>e</sup> siècle.

## L'épineuse question des sources

L'objet principal de l'histoire (et de l'historien qui la rédige) est le temps, ou plutôt la manière dont avec le temps le monde se transforme sous l'impulsion de l'action des êtres humains. De « longue durée » ou du « temps présent », l'histoire est donc d'une certaine manière focalisée sur les femmes et les hommes et sur leurs manières de favoriser ou de contraindre les transformations du monde. Si la Guerre froide a pu favoriser l'émergence de certaines interprétations « duales » ou « binaires » des dynamiques sociétales (réformisme / conservatisme ; communisme / capitalisme ; individualisme / holisme, etc.), les réflexions les plus contemporaines soulignent toujours davantage la complexité et la multiplicité des déterminations présidant aux engagements des êtres humains.

De fait, il semble qu'en tant que pièce majeure de notre modernité, les activités physiques et sportives constituent d' uniques objets pour appréhender la transformation du monde et pour s'approcher des processus sous-jacents aux mutations des modèles culturels, des représentations du corps ou encore des manières de vivre en bonne santé.

Pourtant les activités physiques, qui se sont longtemps développées en dehors d'une véritable institution, ne sont pas des pratiques culturelles aisées à saisir en raison de la dispersion des traces qu'elles ont laissées. Les sports universitaires n'échappent pas à ce constat et faire leur histoire à Lausanne nous a obligés à compulsier un très grand nombre d'archives et de documents dans autant de sites de conservation.

Tout d'abord, les archives de l'Université de Lausanne donnent accès aux documents administratifs et officiels relatifs au Service des Sports Universitaires et à l'institut responsable de la formation des maîtres d'éducation physique (depuis 1942), mais aussi aux principaux procès-verbaux des commissions et organes qui ont pu d'une manière plus ou moins directe influencer sur le développement des infrastructures et des équipes en charge du sport pour la communauté universitaire. Par ailleurs, les archives de l'Université de Lausanne permettent également d'accéder à un très grand nombre de documents, tels que les programmes d'études, les publications officielles (magazines, journaux, etc.), les discours prononcés par les recteurs, les rapports d'activité ou encore les « exposés des motifs » préalables à toute nouvelle construction, qui tous viennent apporter une trace, un témoignage ou une explication.

Actuellement, en cours d'archivage, les documents « personnels » de Claude Bucher ont constitué dans notre travail une pièce centrale des investigations de par leur richesse et le souci du détail – dans la conservation et l'exécution de ses mandats – de Claude Bucher pour les années s'étalant de 1960 à 1990.

Dans les Archives Cantonales Vaudoises et auprès du Service de l'Éducation Physique et du Sport, ce dernier dépendant désormais du Département de l'Économie et du Sport, nous avons également pu compléter notre recherche en identifiant d'une part les principales archives « politiques » concernant les sports universitaires (débat parlementaires, lois sur l'Université ou sur la pratique physique et sportive, règlements cantonaux, etc.), ainsi que, d'autre part, les archives du « sport », dont les développements sur le plan

cantonal sont guidés par le SEPS depuis l'orée des années 1970. À ce titre, les rapports annuels du service sont autant de sources uniques, permettant de saisir les interactions entre les transformations de la pratique sportive depuis les sociétés locales jusqu'aux plus hautes institutions internationales présentes à Lausanne et dans ses alentours<sup>31</sup>.

Si les archives de la ville de Lausanne ne possèdent que très peu d'éléments relatifs aux pratiques sportives universitaires, les archives du Musée Historique de la ville de Lausanne possèdent un fonds « Bridel »<sup>32</sup>, dans lequel plusieurs cartons « sport » et « université » ont livré d'intéressants documents, notamment sur les premières années du xx<sup>e</sup> siècle et sur certains éléments relatifs aux sociétés d'étudiants.

Au Musée Olympique, le fonds personnel dédié à Francis Messerli a par ailleurs permis de fournir un grand nombre d'informations sur les activités de ce dernier durant l'entre-deux-guerres, lui qui fut l'un des pionniers de l'enseignement des activités sportives pour les étudiants lausannois, mais aussi un très actif promoteur de celles-ci sur la place lausannoise.

Les archives de la Fédération Suisse du Sport Universitaire sont conservées aux archives de l'Université de Saint-Gall. Ces fonds sont notamment importants pour comprendre les logiques « nationales » de développement du sport universitaire dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, on y trouve notamment les procès-verbaux des assemblées générales de l'institution, ceux de la conférence des maîtres de sport, ainsi que de très nombreux documents relatifs à l'organisation des championnats nationaux universitaires, les championnats internationaux accueillis en Suisse ou encore les publications officielles. Le fonds renferme également les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du comité exécutif de la FISU, ainsi que ses publications officielles.

Pour compléter nos travaux et parfois apporter des éléments sur les retentissements de certains événements, nous avons également compulsé très largement la presse romande généraliste, dont certains titres sont aisément consultables en ligne, et plus spécialisée comme dans le cas du *Sport Suisse*, publié entre 1920

et 1942. Certaines institutions dont les archives n'ont pas pu être localisées – ou n'ont pas été conservées dans des lieux publics d'archivage – comme le Cercle de sports athlétiques de Lausanne par exemple, n'ont ainsi pu être abordées que par le biais des traces médiatiques identifiables, faisant de la presse un support bien plus qu'illustratif.

Pour ajouter une dimension « humaine » ou « vécue » à nos analyses et notre récit du développement des sports universitaires autour des Hautes Écoles lausannoises, nous avons également réalisé depuis plusieurs mois une campagne d'entretiens avec d'anciens dirigeants et/ou pratiquants. Cette démarche nous a conduits à rencontrer quelques-unes des figures marquantes du sport lausannois et même helvétiques des cinquante dernières années, pour récolter les récits de vie de ces femmes et ces hommes directement ou indirectement liés à l'histoire des sports universitaires.

Comme le soulignent « les sources orales, notamment celles à base de récits de vie ou de carrière, sont en effet extrêmement précieuses pour tout ce qui concerne le parcours biographique au sens large d'une personne, pour savoir *qui elle est* et *ce qu'elle a fait*; elles sont précieuses, principalement pour trois raisons : premièrement, car elles donnent des informations inédites et introuvables dans aucune autre source (les représentations, les pratiques sociales, la vie quotidienne); deuxièmement, car elles permettent un formidable gain de temps : quand bien même les informations existeraient quelque part dans les archives, cela prendrait un temps infini que d'aller “à la pêche” dans les dossiers de personnel, [...] ; troisièmement, car elles sont en général peu falsifiables (l'état civil) ou peu sujettes à reconstruction. [...] »<sup>33</sup>

Dans ce cadre, nous avons ainsi rencontré les trois derniers directeurs du SSU : **Claude Bucher** (24 juin 2013), **Georges-André Carrel** (28 octobre 2013), **Pierre Pfefferlé** (7 janvier 2014); un ancien directeur du SEPS : **Raymond Bron** (17 avril



2013); un ancien directeur du CFMEP: **Marco Astolfi** (7 janvier 2014); un ancien directeur adjoint du CFMEP: **Luc Diserens** (20 mars 2013); quatre maîtres de sport du SSU: **Jean-Sébastien Scharl** (8 janvier 2014), **Jean-Marc-Gilliéron** (9 janvier 2014), **Stéphane Maeder** (14 avril 2014); **Alexandra Balz** (le 24 mars 2016); une enseignante vacataire au SSU: **Patricia Soave** (5 mai 2014); l'ancien directeur de l'École Fédérale de Sport de Macolin: **Heinz Keller** (18 juillet 2013); le président de la CSU: **Dominique Bonvin** (20 avril 2014); un ancien président de la CSU: **Marcel Jufer** (28 octobre 2013); un ancien directeur du Musée Olympique et pionnier de l'athlétisme universitaire lausannois: **Jean-François Pahud** (3 septembre 2013); un ancien recteur de l'Université de Lausanne: **Pierre Ducrey** (28 octobre 2013); le président de la Commission Sportive du Personnel de l'EPFL: **Gilbert Gruaz** (4 novembre 2013); et l'une des figures du sport romand et ancienne étudiante lausannoise: **Marianne Chapuisat** (12 mars 2014).

Au-delà de leurs témoignages, ces entretiens nous ont en outre permis d'accéder à des archives personnelles, parfois très précieuses comme dans le cas de Georges-André Carrel ou de Jean-François Pahud, en ce qui concerne l'organisation à Lausanne des premiers championnats du monde universitaires de cross-country en 1978.

Enfin, nous ajoutons que nous avons pleinement intégré l'icongraphie dans notre récolement, et ainsi fait le choix de produire une histoire illustrée de documents originaux, dont la plupart ne sont jamais parus dans aucun travail universitaire ou commémoratif.



PROLOGUE

LE CADRE LÉGAL  
ET ADMINISTRATIF  
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES  
ET SPORTIVES UNIVERSITAIRES  
HELVÉTIQUES



**C**OMME DE COUTUME EN SUISSE, le cadre légal et réglementaire des pratiques physiques et sportives n'est pas fait d'une seule pièce. Il se décompose selon les différents niveaux administratifs constitutifs du système fédéral :

- fédéral,
- régional<sup>34</sup>,
- cantonal,
- communal.

À ces quatre niveaux, le sport ajoute un niveau « institutionnel » dans la mesure où les institutions sportives composent souvent une hiérarchie propre en termes de gouvernance et de gestion de leurs pratiques et de leurs licenciés<sup>35</sup>. Ainsi, les frontières de chaque sport peuvent varier, de la région bernoise pour le hornuss, à la Suisse alémanique principalement pour le unihockey ou les régions lémanique et tessinoise pour le basket<sup>36</sup>.

Si chaque sport possède une organisation basée sur le « modèle politique fédéral », avec des sociétés locales, des associations cantonales et une institution faîtière, les activités possèdent également certaines spécificités relevant d'impératifs « militaires » ou témoignant de la persistance de mentalités « conservatrices ». D'une part, dans le cas de l'éducation physique scolaire qui relève de la Confédération pour ses programmes, des cantons pour la formation des maîtres et des communes pour la mise à disposition des infrastructures, ce sont bien des logiques d'instruction « prémilitaire » qui ont longtemps permis à la Confédération de s'immiscer dans les prérogatives éducatives des cantons<sup>37</sup>. D'autre part, la gymnastique helvétique – pratique emblématique des mentalités du pays – est longtemps demeurée séparée entre ses modalités masculines et féminines, puisque jusqu'à 1985, deux organisations distinctes (SFG et ASGF) assurent la direction du gouvernement de la gymnastique<sup>38</sup>.

## Entre Confédération et Cantons

Les premières véritables traces d'un cadre légal autour des pratiques d'exercice corporel remonte aux années 1874, lorsque la Confédération s'occupe de gymnastique, qui devient « obligatoire » dans les écoles primaires pour les garçons, et que l'État fédéral installe une commission chargée de réfléchir sur « l'organisation du système gymnique et sportif suisse » : la Commission Fédérale de Gymnastique (devenue Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport en 1930 et Commission Fédérale de Sport en 1989)<sup>39</sup>. Si aucune ordonnance d'exécution n'est établie en 1874, et si la loi est avant tout « militaire » et vise la préparation des futurs citoyens-soldats<sup>40</sup>, il faut pourtant éviter de surdéterminer les motivations guerrières.

Comme le rappelle Lutz Eichenberger, la composition même de la Commission Fédérale de Gymnastique et les débats qui entourent l'avènement de l'éducation physique scolaire « confirment [...] que des considérations sanitaires et pédagogiques ont joué un rôle prépondérant dans l'introduction de cet enseignement. Il s'agissait de mettre sur pied, en Suisse, une éducation nationale générale, afin que le pays demeure concurrentiel dans le concert des États nationaux nouvellement constitués »<sup>41</sup>.

En revanche, l'argument « militaire » donne à l'État fédéral l'autorité pour imposer ses vues aux cantons qui sont souverains en termes d'instruction publique.

De fait, les motivations militaires se retrouvent dans les premières dynamiques d'institutionnalisation scolaire de la gymnastique dans l'Europe entière, où c'est tantôt un désir de « revanche »<sup>42</sup>, tantôt une ambition géopolitique affichée ou encore parfois des motivations plus « hygiéniques » qui pousse les États à investir dans l'entraînement physique de leur jeunesse<sup>43</sup>. Les premiers temps d'institutionnalisation de l'éducation physique à l'École sont partout marqués par des difficultés touchant à la fois aux infrastructures que les pouvoirs publics ne parviennent pas aisément à financer et aux individus susceptibles d'assurer les enseignements souhaités. Cette situation permet d'ailleurs souvent aux militaires en fin de carrière active ou bien non mobilisés de

trouver une occupation, comme Frank Galligan l'a montré pour l'Angleterre<sup>44</sup> ou Pierre Arnaud pour la France<sup>45</sup>. En Suisse, ces difficultés sont également doublées d'une véritable résistance des cantons qui n'acceptent pas facilement l'ingérence de l'État fédéral dans leurs affaires internes, et ceux-ci font plutôt traîner les choses au tournant du xx<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>.

En 1907, l'enseignement de la gymnastique est réinscrit dans une nouvelle loi sur l'organisation militaire, qui doit donner une nouvelle impulsion, notamment en raison du faible nombre de lieux de pratique et des investissements nécessaires pour changer cet état de fait. Par ailleurs, en 1909, par la publication de l'ordonnance fédérale d'application de la loi de 1907, «la gymnastique devient branche d'enseignement obligatoire pour le garçon pendant toute la scolarité»<sup>47</sup>, alors que dans les textes des années 1870, cette branche ne commençait qu'à l'âge de dix ans.

Mais surtout, comme le souligne Louis Burgener dans *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse* :

« Instruite par les expériences fâcheuses [de la fin du xix<sup>e</sup> siècle], la Confédération fixe avec soin les modalités de la formation du corps enseignant. Dans les écoles normales, l'éducation physique, branche obligatoire à l'examen du brevet, sera enseignée à raison de deux heures dans les classes inférieures et de trois heures dans les classes supérieures. [...] Le Département militaire, responsable des cours fédéraux de perfectionnement des maîtres de gymnastique, prendra à sa charge les frais de direction et la moitié des autres frais des cours cantonaux. Des subsides au prorata des membres et du genre d'activité, seront accordés aux sociétés de gymnastique des instituteurs, normaliens et étudiants, à condition que le canton respectif en alloue aussi. »<sup>48</sup>

Si la Confédération fixe des objectifs élevés, elle cherche donc à accompagner les cantons dans l'institutionnalisation durable de l'éducation physique scolaire. Et dès la fin des années 1900, la formation «supérieure» des futurs enseignants devient un

enjeu important, même si cela demeure externe aux universités. L'ambition est de former un corps d'enseignants dont la formation ne serait plus entièrement militaire mais pourrait intégrer à la fois les dernières innovations pédagogiques et les savoirs scientifiques liés à la mise en mouvement des corps humains.

Les discussions portent alors sur l'opportunité de mettre en place un « institut central » ou un « institut national » de gymnastique, qu'une première version de l'ordonnance de 1909, débattue en 1908, intégrait comme un objectif prioritaire, avant que « la conférence des directeurs cantonaux d'instruction publique [ne] le rejette, préférant des subsides aux maîtres qui iraient étudier à l'étranger »<sup>49</sup>. Néanmoins, face aux premières expériences (mitigées) à l'étranger et face aux menaces causées par la Première Guerre mondiale, plusieurs débats vont voir le jour sur la nécessaire implantation en Suisse d'une formation « supérieure » pour les maîtres d'éducation physique. À Lausanne, des dirigeants imaginent un projet de « faculté de culture physique », dont nous reparlerons plus loin, et au sein de la Commission fédérale de gymnastique, Auguste Frei propose quelques thèses basées sur les résultats d'une enquête menée par la Confédération auprès des cantons en 1913. Voici ces thèses :

1. La culture générale du maître de gymnastique sera équivalente à celle des autres pédagogues. On exigera donc au moins un brevet d'instituteur ou un baccalauréat.
2. À l'école primaire, l'instituteur enseigne la gymnastique. Celle-ci devra figurer à l'horaire des écoles normales au même titre qu'une autre discipline importante.
3. À l'école secondaire, la gymnastique sera confiée à des maîtres spéciaux, formés dans les facultés de lettres et de sciences. Un institut d'éducation physique indépendant, à valeur universitaire, constitue la solution idéale.
4. La formation des maîtres spécialistes en culture physique doit comprendre : l'anatomie, la physiologie, l'histoire de l'éducation physique, la méthodologie, l'étude pratique du programme de tous les degrés, la pratique pédagogique, l'entraînement personnel dans toutes les disciplines, les premiers secours.



La formation des maîtres qui doivent enseigner l'éducation physique est donc un enjeu majeur des réformes à venir, d'autant plus que les pratiques d'exercice corporel vont se diversifier rapidement à la diffusion des sports modernes depuis l'Angleterre, causant une véritable « querelle » d'idéologies selon Jean-Claude Bussard<sup>50</sup>.

## **L'entre-deux-guerres : premières réformes**

L'entre-deux-guerres va être marqué par des réformes multiples modifiant les équilibres dans le champ des pratiques d'exercice corporel, et introduisant l'éducation physique et la formation de ses experts dans les programmes universitaires.

Avec la création successive du Comité Olympique Suisse en 1912 et de l'Association Nationale d'Éducation Physique en 1922<sup>51</sup>, le pays se dote d'institutions capables de gérer la pratique depuis l'élite (devant participer aux Jeux Olympiques) jusqu'à la masse<sup>52</sup>, alors que la CFG continue d'administrer l'éducation physique scolaire et qu'un diplôme « fédéral » va être créé pour les enseignants<sup>53</sup>.

### **À l'École, la caserne et le gymnase**

Alimentées par les réformes des années 1916-1920<sup>54</sup>, tout au long des années 1920, plusieurs conférences nationales vont réunir les délégués des différentes institutions de la gymnastique et du sport suisse pour modifier la législation sur la gymnastique scolaire. De la même manière, à la demande de la Société Suisse des Maîtres de Gymnastique, l'augmentation du nombre des heures de gymnastique données à tous les niveaux de la scolarité des écoliers de Suisse est fixée comme un horizon nécessaire<sup>55</sup>, tout comme la formation « universitaire » des enseignants de gymnastique exerçant dans les classes du niveau secondaire.

Promulguée par le Conseil fédéral à l'été 1928, la nouvelle ordonnance entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1929. Désormais la gymnastique scolaire est obligatoire pour les garçons de 7 à 15 ans et l'enseignement doit comprendre au moins deux heures hebdomadaires, plus des demi-journées de sport ou de jeux (en

toute saison). En effet, la nouveauté de cette période va aussi être l'introduction des pratiques sportives dans les programmes de l'éducation physique scolaire. De manière générale l'opinion publique et les plus ardents défenseurs d'une gymnastique traditionnelle – d'inspiration allemande – évoluent alors très lentement alors que la gymnastique elle-même devient un sport, dans lequel les Suisses vont briller récoltant pas moins de 15 médailles à l'occasion des Jeux Olympiques de 1924 et 1928<sup>56</sup>.

Par ailleurs, l'entre-deux-guerres connaît également un développement de la gymnastique féminine, sous l'impulsion notamment de la toute nouvelle Association Suisse de Gymnastique Féminine et de ses sections de plus en plus nombreuses<sup>57</sup>. Toutefois, l'essor n'est pas uniquement le fait d'acteurs privés, puisque dans une lettre aux cantons, au mois de février 1927, le Département fédéral invite ces derniers à viser une meilleure égalité entre les enseignants d'éducation physique pour les garçons et pour les filles<sup>58</sup>. Déjà obligatoire dans certains cantons alémaniques dans les années 1920, la gymnastique féminine va profiter du développement des infrastructures et dès ces mêmes années, des jeunes filles s'inscrivent pour obtenir leur diplôme fédéral de maîtresse d'éducation physique.

Au-delà de l'entre-deux-guerres, à Lausanne en 1942, les premières sessions de formation universitaire pour les futurs enseignants de l'éducation physique scolaire accueillent quelques dizaines de candidats chacune, dont plusieurs candidates (6 candidates dans la première session, 3 dans la deuxième, 9 dans la troisième). Le contexte est alors singulier, puisque quelques mois plus tôt, en décembre 1940, la population a refusé un projet d'Instruction Préparatoire «obligatoire» qui prévoyait :

«Les jeunes gens de 16 à 19 ans seraient astreints à une formation prémilitaire tripartite : enseignement de la gymnastique (avec examen), cours pour jeunes tireurs et instruction prémilitaire proprement dite pour les individus reconnus aptes au service»<sup>59</sup>.

Malgré le soutien unanime des principales institutions sportives du pays, l'échec du projet contraint alors la Confédération à mettre

en deux places deux institutions qui deviendront centrales après la guerre : l'Office Central pour l'Instruction Préparatoire (en 1942), dont la mission est de sursoir au vote négatif de 1940 en matière de préparation physique des jeunes adultes et qui va notamment encourager les universités à proposer des pratiques physiques et sportives, et l'École Fédérale de Gymnastique et de Sport installé à Macolin dès 1944<sup>60</sup>.

### À l'université

Dans les milieux universitaires, et de manière assez globale, la pratique gymnique semble connaître un certain recul durant l'entre-deux-guerres. S'il existe indéniablement une dynamique interne à la gymnastique qui en se diffusant devient plutôt un repoussoir pour les classes sociales qui se destinent à des études universitaires – soit les classes plutôt aisées, issues de la bourgeoisie ou de l'aristocratie –, la diffusion des sports modernes joue également un grand rôle dans la relative désaffection dont souffre la gymnastique. Déjà portées par les étudiants avant la Première Guerre mondiale, ces pratiques d'inspiration britannique et porteuses d'une certaine modernité s'imposent auprès des étudiants, qui abandonnent la gymnastique.

Face à ces changements, la Commission fédérale de gymnastique tente alors, dès les lendemains de la guerre, d'impulser une véritable politique gymnastique dans les universités suisses. L'ambition est de promouvoir et développer les activités physiques dans les universités, pratiques dont le contenu ne peut être uniquement ludique (ou sportif), dans la mesure où des universités devront sortir les futurs enseignants et professeurs de gymnastique. Ces efforts aboutissent à une structure mixte, groupant à la fois les activités gymniques et sportives dans l'Association sportive des étudiants suisses créée en 1932, et des formations, pour les futurs maîtres spécialisés, financées par le Département militaire.

Au début des années 1920, alors que plusieurs expériences sont menées, dans un cours sur « la physiologie des exercices physiques » à Berne sous la direction du professeur Strasser, dans un cours sur « l'hygiène des exercices physiques et des sports » à

Bâle sous la direction du médecin Hunziker, ou dans un cours de « culture physique » donné à Lausanne par le docteur Messerli – nous y reviendrons –, l'Université de Bâle discute la mise en place d'un plan d'étude d'un premier diplôme pour les enseignants d'éducation physique : le « diplôme fédéral de maître de gymnastique de premier degré »<sup>61</sup>.

Le premier cours a lieu pendant l'année universitaire 1922/23 selon un plan d'étude inspiré des thèses d'Auguste Frei et incluant anatomie, physiologie, histoire et encore pédagogie. Avec 25 élèves inscrits dès la première session, le cours rencontre un succès immédiat mais la reconnaissance de la certification fait toujours débat. Le diplôme peut-il être fédéral ? Autrement dit, la Confédération peut-elle imposer aux cantons un diplôme dont la direction ne leur incomberait pas ?

La solution se situe entièrement dans la lignée d'une certaine idée du compromis helvétique, puisque le diplôme va être décrété « fédéral » et « facultatif » et que les cantons ont la liberté ou non d'exiger ce diplôme chez leurs enseignants<sup>62</sup>. Pourtant, les autorités bâloises y voient une véritable victoire et une révolution dans la formation des maîtres de gymnastique, et le temps leur donnera raison puisque jusqu'en 1945 de nombreuses autres universités suivront l'exemple et initieront des formations comparables.

Par voie de conséquence, Bâle va alors être la première université de Suisse à recruter un maître de sport pour assurer l'enseignement de certaines pratiques sportives données en marge de la formation des futurs maîtres de sport et pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université, ce sera Hans Küng en 1925. Cinq ans plus tard, Willy Dürr devient le premier maître de sport engagé à temps complet – en Suisse – pour s'occuper des pratiques sportives universitaires qui se sont développées sur le campus bâlois<sup>63</sup>. Dix ans plus tard, en raison notamment d'enjeux militaires, d'autres universités vont suivre :

1930	Bâle	Willy Dürr
1939	Zurich	Dr Carl Schneiter
1941	Lausanne	Constant Bucher
1942	Fribourg	Pius Pally

1943	Berne	Dr Ernst Saxer
1943	Saint-Gall	Dr Rolf Albonico
1943	Genève	Jean Brechbühl
1964	Neuchâtel	Paul Steiner

Les documents consultés aux Archives de l'Université de Saint-Gall soulignent en outre que ces dates peuvent parfois être modulées puisqu'elles correspondent au recrutement d'un enseignant pour couvrir l'ensemble de l'offre sportive d'un site universitaire<sup>64</sup>, mais que dès 1933, « dans deux universités, des maîtres de sport sont embauchés à temps partiel à la fois sur des fonds publics et des fonds privés »<sup>65</sup>.

Du reste, dans l'ordonnance de 1928, la Confédération entérine son ambition de subventionner les cours universitaires organisés en vue de la préparation au diplôme fédéral de maître de gymnastique. Ces formations de maîtres fonctionnent alors sur un modèle proche de celui de l'apprentissage où les étudiants se forment en parallèle à une activité d'enseignant – souvent dans des classes primaires – à raison de quelques heures par semaine.

Mais ce premier diplôme ne concerne que l'enseignement primaire, et il faut attendre 1936 pour voir l'École polytechnique de Zurich initier un « diplôme fédéral de maître de gymnastique de second degré » qui, lui, concernera plus directement l'enseignement secondaire inférieur et supérieur (collège et gymnase). Selon un long article publié dans le *Journal de Genève*, le contexte international ne serait d'ailleurs pas pour rien dans cette initiative nouvelle :

« La renaissance de l'athlétisme antique dont les Jeux Olympiques berlinois viennent de donner au monde un nouveau et somptueux témoignage ne pouvait rester sans influence sur l'enseignement scolaire de la gymnastique. Le sport paraît en passe d'être élevé un peu partout à la dignité d'une science.

Aux instituts sportifs richement dotés des universités allemandes le national-socialisme a donné une très vive impulsion. En Autriche, la politique mise à part,

les conditions sont à peu près les mêmes. Ces deux pays vouent un soin particulier à la formation des maîtres, qui doivent être, en outre, munis d'une solide culture générale. En Suisse, chaque canton organise son enseignement de la gymnastique comme il l'entend. C'est dire que les méthodes et programmes présentent chez nous une assez grande bizarrerie. Si l'on fait abstraction des cours donnés à la *Lehramtsschule* bernoise, la tentative la plus sérieuse qui ait été faite d'unifier, relativement, la préparation des maîtres de gymnastique, en élevant leur niveau intellectuel, est celle de Bâle-Ville. Ce canton a créé à cet effet une sorte d'école normale, dépendant de l'université, dont le diplôme a été reconnu par la plupart des Départements cantonaux de l'instruction publique.

Le titre bâlois ne donne droit à l'enseignement de la gymnastique qu'au degré primaire. Il nous manquait une école pour former les maîtres de gymnastique de l'enseignement secondaire et supérieur. Ce rôle va être assumé par l'École polytechnique fédérale.

[...]

Si l'École polytechnique a déféré au vœu du Département militaire, c'est qu'il ne s'agit pas de former à Zurich des professeurs de gymnastique étroitement spécialisés. Seront admis à suivre les cours (qui vont s'ouvrir en octobre [1936]) les seuls maîtres et institutrices secondaires justifiant de quatre semestres universitaires au minimum et porteurs du diplôme de gymnastique primaire ou d'un titre équivalent. L'École, dont les cours ont une durée d'un an, est rattachée à la section des sciences naturelles. Son enseignement vient en somme s'ajouter aux études académiques comme une discipline complémentaire à laquelle, une fois dans la pratique, les maîtres ne consacreront, à l'instar du système autrichien, qu'une partie de leur temps.

Quant au programme de cours, il comprend essentiellement, outre les matières et exercices spéciaux, l'anatomie et la physiologie humaines, l'hygiène, l'étude des types de

constitutions et des procédés de mensuration corporelle, l'anthropologie systématique et la psychologie.»<sup>66</sup>

## **La « révolution » des années 1970**

Dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, le système sportif suisse demeure relativement stable. Tout au plus, peut-on souligner qu'un rééquilibrage des pouvoirs s'opère entre la CFGS, les universités et l'École de Macolin. En effet, la CFGS devient moins centrale dans les processus de décision relatifs aux pratiques physiques et sportives au profit des universités qui gèrent désormais les formations d'enseignants et de la nouvelle École Fédérale de Gymnastique et de Sport de Macolin qui est chargé de la formation à vocation militaire des moniteurs de l'Instruction Préparatoire<sup>67</sup>, et qui pilotera la transformation de celle-ci en une institution civile : «Jeunesse et Sport»<sup>68</sup>.

### **Le sport dans la Constitution et dans la Loi**

Les années 1970 vont marquer un véritable tournant, puisque la Confédération et les cantons vont alors se doter d'un véritable corpus de lois, règlements et ordonnances pour organiser le sport et susciter les meilleurs résultats possibles, à la fois sur le plan compétitif, sur le plan pédagogique et sur le plan des équipements. Accepté par une large majorité de la population (542 361 «oui» contre 178 283 «non»), le sport intègre la Constitution fédérale, le 27 septembre 1970, à l'article 27 qui désormais précise que :

- «1. La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions sur la pratique de la gymnastique et des sports par la jeunesse. Elle peut, par une loi, rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles. Il appartient aux cantons d'appliquer les prescriptions fédérales dans les écoles.
2. Elle encourage la pratique de la gymnastique et des sports chez les adultes.
3. Elle entretient une école de gymnastique et des sports.

4. Les cantons et les organisations intéressées seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution.»<sup>69</sup>

Comme le souligne le Conseil fédéral dans son message «concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports», du 1<sup>er</sup> septembre 1971,

«Force est de constater [...] qu'une réglementation fondée uniquement sur l'organisation militaire, limitant l'aide fédérale aux jeunes gens et organisant la gymnastique et les sports seulement en vue du service militaire, ne répond plus aux conditions de notre temps.»<sup>70</sup>

Ce tournant est amorcé dès les années 1960, lorsqu'après l'échec des Jeux Olympiques d'Innsbruck les institutions faîtières du sport suisse décident d'entamer une révolution de leur organisation au profit de tous les types de pratique (de la masse à l'élite la plus spécialisée), même si cela ne se traduit pas immédiatement par un investissement majeur en faveur du sport de haut niveau<sup>71</sup>. En effet, ce sont davantage les motivations hygiéniques, pédagogiques et ludiques qui semblent guider les débats, selon que l'on lutte contre «l'amollissement physique», que l'on assure «l'éducation physique féminine» ou que l'on soutienne «la santé publique». Au-delà de l'éducation physique scolaire, dans son message du 1<sup>er</sup> septembre 1971, le Conseil fédéral insiste sur le soutien nécessaire de «certaines initiatives toutes récentes qui sont d'une grande valeur, telles que le sport pour tous, la gymnastique pour personnes âgées, le sport pour les invalides, ainsi que le sport universitaire qui, pour nos étudiants, est d'une grande importance»<sup>72</sup>.

Après avoir introduit le sport dans la Constitution, les autorités politiques vont poursuivre leurs efforts, et, en 1972, le Parlement vote une loi dont l'objectif est d'«encourager la gymnastique et les sports», et qui va notamment rendre l'éducation physique obligatoire dans toutes les écoles primaires et moyennes – pour les garçons et pour les filles –, ainsi que dans les écoles normales.



Du point de vue du fonctionnement du système sportif, le principal acquis de cette loi va être la démilitarisation de la formation des jeunes garçons puisque l'Instruction Préparatoire est supprimée et remplacée par «Jeunesse et Sport», dont le but est de «parfaire l'entraînement sportif des jeunes de la quatorzième à la vingtième année révolue, ainsi que de les amener à vivre sainement». Comme le rappelle Louis Burgener, par cette loi

«L'éducation physique et sportive, bien que libérée de toute implication militaire, devient une branche fédérale, alors que toutes les autres disciplines scolaires sont cantonales. Cette loi réunit les aspects financiers, techniques et administratifs (écoles cantonales, fédérations privées, gestion communale), fait stupéfiant en éducation, et elle délègue ces aspects à l'École de Macolin, ce qui est une concentration de pouvoir insolite dans une république fédéraliste. Cela assure une unité de doctrine, liée à des subsides, qu'aucune autre discipline scolaire n'accepterait en Suisse.»<sup>73</sup>

Quelques années plus tard, en 1984, une autre étape de la démilitarisation est franchie avec le rattachement de l'éducation physique, des organisations sportives et de Macolin au «Département fédéral de l'intérieur, à l'éducation et à la culture». Pensé comme «un renouvellement en profondeur de la politique sportive du pays»<sup>74</sup>, ce changement de département – on reviendra en arrière en 1999 – devait avoir de nombreuses conséquences sur le soutien au sport d'élite, sur la formation des enseignants – et leur rapprochement avec les formations plus classiques de leurs collègues – et encore sur les interactions entre Confédérations, cantons et communes pour la promotion des activités physiques avec des visées explicitement hygiéniques et de démocratisation<sup>75</sup>. Si la dynamique est amorcée, il faudra encore quelques décennies pour voir aboutir ces initiatives.

### **Les universités dans le système sportif**

A priori, concernées par la loi de 1972, si l'on se réfère au message du Conseil fédéral cité précédemment, les universités ou le sport universitaire n'apparaissent pas dans le texte de 1972. En revanche, plusieurs ordonnances consécutives à l'introduction

du sport dans la Constitution fédérale et à la «Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports» vont participer de la structuration du sport universitaire en Suisse à l'échelle nationale.

Par ailleurs, dès le milieu des années 1970, cette réglementation est transcrite localement dans les législations cantonales encourageant la pratique de la gymnastique et des sports, comme dans le canton de Vaud en 1975, qui promeut alors une «Loi d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports», dont un chapitre est consacré au sport universitaire (encadré ci-contre).

Au niveau vaudois, le sport universitaire devient également un objet du «rapport annuel» de l'Office Cantonal de l'Éducation Physique de la Jeunesse pour l'année 1974, lorsque, pour la première fois, des installations sportives dédiées existent pour les étudiants de l'Université de Lausanne. Le phénomène possède d'ailleurs une résonance nationale, puisque dans d'autres universités, des installations majeures sont également inaugurées dans les mêmes années.

Avec la tertiarisation des formations d'enseignants dans la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>, couplée à une progressive structuration des formations de maître d'éducation physique, qui vont intégrer des instituts universitaires de sciences du sport, le système sportif helvétique construit les moyens de son adaptation aux nouvelles logiques du sport de haut niveau.

Par ailleurs, la loi fédérale de 1972, qui a été régulièrement actualisée jusqu'au début des années 2000, va être finalement remplacée par une nouvelle loi, entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012<sup>78</sup>, et dont plusieurs années d'une consultation élargie ont permis d'affiner les orientations, notamment en ce qui concerne le soutien au sport de haut niveau.

## **Vers le xxi<sup>e</sup> siècle**

À l'orée du xxi<sup>e</sup> siècle, plusieurs dimensions de la nouvelle législation méritent d'être soulignées, ainsi en ce qui concerne la formation des enseignants, ce sont les cantons qui conservent leurs

# **Extraits de la loi d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports, le 24 février 1975<sup>76</sup>**

## **Chapitre V Sport universitaire**

### **Art. 22 Pratique du sport à l'Université**

- 1 L'Université de Lausanne encourage la pratique de l'éducation physique et des sports.
- 2 Elle crée à cet effet un service des sports de l'Université A. Elle peut le faire en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne et passer avec elle les conventions nécessaires.
- 3 La pratique des sports à l'Université est facultative. Elle est ouverte aux étudiants et étudiantes, aux membres du corps enseignant, ainsi que, dans la mesure du possible, au personnel rattaché à l'Université.

### **Art. 23 Personnel**

- 1 L'engagement des maîtres de sport et du personnel nécessaire au bon fonctionnement du service des sports est de la compétence de l'autorité d'engagement, au sens de la loi sur le personnel de l'État de Vaud.
- 2 Le statut des maîtres de sport est fixé par le Conseil d'État.

### **Art. 24 Cotisations**

- 1 L'Université peut percevoir des cotisations des étudiants et autres usagers du service des sports, conformément à un tarif qu'elle établit par voie de règlement soumis à l'approbation du Conseil d'État.

### **Art. 25 Financement**

- 1 L'État assume la part non couverte par les cotisations prévues à l'article 24 des frais du service des sports.

### **Art. 26 Règlement**

- 1 L'Université détermine par voie de règlement soumis à l'approbation du Conseil d'État l'organisation et le fonctionnement du service des sports et les règles relatives à l'utilisation des installations sportives universitaires.

prérogatives pour fixer « après consultation de la Confédération, le nombre minimal d'heures de formation des enseignants et définissent les normes de qualité applicables »<sup>79</sup> et sont fixés par la loi les nombres de périodes minimum d'éducation physique pour l'école obligatoire et pour les écoles professionnelles.

Du reste, dans son commentaire consécutif à la mise en consultation de la loi, au courant de l'année 2008, le Conseil d'État du canton de Vaud se réjouit de la procédure d'actualisation d'une loi qui doit – compte tenu de son objet – s'adapter au développement de la société pour faire face aux nouveaux enjeux apparus récemment, mais relève que si les cantons sont concernés par de nombreux articles, notamment en matière de subvention, cela devrait « aller de pair avec une prise en compte des moyens, des besoins et des avis des cantons beaucoup plus importante qu'aujourd'hui »<sup>80</sup>.

En revanche, le sport universitaire et plus largement la recherche menée en sciences du sport demeure largement oubliés des chapitres de la loi, même si dans les différents rapports et messages adressés au Conseil Fédéral durant la très large consultation menée à la fin des années 2000, les recommandations avaient pourtant été claires et les propositions précises. Ainsi, la conférence des directeurs du Sport Universitaire Suisse a-t-elle dans son message du 29 septembre 2008, décriée le fait que « la plus grande structure polysportive [du pays], destinée aux étudiantes et aux étudiants, [ne soit] nullement mentionnée dans la nouvelle loi, ni encouragée par celle-ci »<sup>81</sup>.

Présentant l'importance du sport universitaire en Suisse, chiffres à l'appui, la conférence a ainsi souligné qu'il lui semblait « nécessaire et important, au même titre que pour l'enseignement primaire et secondaire, qu'il soit fait mention d'un alinéa destiné à encourager le sport aux étudiantes et aux étudiants des Hautes Écoles de notre pays »<sup>83</sup>. Les directeurs du sport universitaire proposent alors qu'un alinéa soit ajouté à l'article 12 de la section 1 du chapitre 3, précisant que « la Confédération encourage une pratique régulière de l'éducation physique et du sport dans les Écoles polytechniques fédérales, les Universités et les Hautes Écoles spécialisées »<sup>84</sup>.

Oubliée également la recherche en sciences du sport défend également sa position, comme à l'Université de Genève, où de concert l'École d'Éducation Physique et de Sport et l'Institut des Sciences du Mouvement et de la Médecine du Sport, regrette la prudence de l'engagement de la Confédération auprès de la formation des maîtres et des projets de recherche en sciences du sport<sup>85</sup>.

Si le rapport synthétisant les prises de position des diverses organisations consultées intègre les remarques concernant le sport universitaire et la recherche en sciences du sport, force est de constater que la loi promulguée ne propose pas d'alinéa sur la pratique sportive dans les Hautes Écoles et que la prudence vis-à-vis d'un soutien de la Confédération à des projets de recherche reste de mise.

Dans le nouveau cadre législatif, la Haute École Fédérale de Sport de Macolin devient la clé de voûte du système sportif<sup>86</sup>. Critiquée pour son statut particulier de Haute École à une seule branche, la plupart des acteurs consultés souhaitent son rattachement à une Haute École déjà existante pour en garantir le fonctionnement le plus transparent possible et éviter que l'office fédéral ne dirige directement « sa » Haute École<sup>87</sup>. Gérer par la Confédération selon l'article 14 de la loi, la Haute École Fédérale du Sport « dispense un enseignement scientifique, effectue des travaux de recherche, fournit des prestations et propose des formations et des formations continues de degré tertiaire ». L'Office Fédéral du Sport en assume la gestion courante, et par extension exécute « les tâches qui incombent à la Confédération en vertu de la présente loi ».

La centralité de Macolin dans le système est d'ailleurs encore renforcée par la suppression à la fin de l'année 2011 de la Commission Fédérale de Sport<sup>88</sup>. Modèle du « fonctionnement démocratique suisse », celle qui était alors la plus ancienne commission fédérale encore en activité<sup>89</sup> n'intervient plus dans les débats et la gouvernance tout entière est finalement remise à des fonctionnaires et des techniciens, installés à Macolin, qui œuvrent pour le compte du Département fédéral concerné.



## NOTES

1. Elias, Norbert (1976). « Sport et violence ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 2, n° 6, p. 2-21 ; Elias, Norbert ; Dunning, Eric (1986). *Sport et Civilisation, la violence maîtrisée*. Paris : Fayard.
2. Vigarello Georges (sous la direction) (2001). *Une histoire culturelle du sport, Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*. Paris : Revue EPS.
3. Thiesse, Anne-Marie (2001). *La création des identités nationales. Europe 18<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil.
4. Pour une synthèse des débats entourant l'utilisation des premières formes de pratiques sportives, on se reportera au chapitre sur la « révolution sportive » britannique dans : Bancel, Nicolas ; Gayman, Jean-Marc (2002). *Du guerrier à l'athlète*. Paris : PUF.
5. Quin, Grégory (2015). *Genèse et structuration de la physiothérapie britannique (1850-1914). Institutionnalisation des pratiques d'exercice corporel, processus de spécialisation et élites médicales*. Rapport final pour le *Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique*, non publié.
6. Pour des interprétations récentes des hypothèses de Norbert Elias, on lira : Bodin, Dominique ; Robène, Luc (2014). « Sport and Civilisation : Violence Mastered. From the Lack of a Definition for Violence to the Illusory Pacifying Role of Modern Sports ». *International Journal of the History of Sport*, vol. 31, n° 16, p. 1939-1955.
7. Burgener, Louis (1981). « Les activités physiques dans les écoles suisses : aspects historiques et contemporains ». *Pedagogica Historica. International Journal of the History of Education*, vol. 21, n° 1, p. 5-47.
8. Niggeler, Johannes (1882). *Histoire de la Société Fédérale de Gymnastique*. Bienne : Schuler ; Société Fédérale de Gymnastique (1907). *Festschrift*

- zum 75 jährigen Jubiläum des Eidgenössischen Turnvereins 1832-1907. Aarau: Eidgenössischer Turnverein.
9. Triet, Maximilian; Schildknecht, Peter (2002). *Les fêtes fédérales de gymnastique 1832-2002. Coup d'œil sur un événement national*. Olten: Weltbild, p. 111-112.
  10. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: l'auteur.
  11. Pieth, Fritz (1979). *Sport in der Schweiz. Sein Weg in die Gegenwart*. Olten: Walter Verlag, p. 101.
  12. Gygax, Paul; Hotz, Arturo (1986). *50 Jahre Turnen und Sport an der ETH Zurich*. Zurich: ETH Zurich.
  13. Il est ainsi intéressant de souligner qu'à l'heure où nous rédigeons cet ouvrage, il n'existe aucune vraie synthèse de l'histoire du ski, du hockey sur glace ou de la gymnastique en Suisse, trois disciplines sportives qui sont pourtant autant de sports nationaux.
  14. Koller, Christian (2008). *Sternstunden des Schweizer Fussballs*. Münster: Lit Verlag; Brändle, Fabian; Koller, Christian (2014). *4 zu 2. Die Goldene Zeit des Schweizer Fussballs 1918-1939*. Göttingen: Verlag die Werkstatt; Berthoud, Jérôme; Quin, Grégory; Vonnard, Philippe (2016). *Histoire du football en Suisse. Des pionniers aux professionnels*. Lausanne: PPUR.
  15. Bussard, Jean-Claude (2007). *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1939)*. Paris: L'Harmattan.
  16. Koller, Christian (2002). «Zur Entwicklung des schweizerischen Firmenfussballs 1920-1955», *Stadion*, vol. 28, p. 249-266; Koller, Christian (2009). «Associations de football concurrentes pendant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle». Dans Bancel, Nicolas, David, Thomas, Ohl, Fabien (sous la direction). *Le football en Suisse. Enjeux sociaux et symboliques d'un spectacle universel*. Neuchâtel: CIES, p. 31-46.
  17. Scandola, Pietro (1984). *Hochschul-geschichte Berns. 1528-1984. Zur 150-Jahr-Feier der Universität Bern*. Berne: Université de Berne.
  18. AUSG, FSSU, Documents relatifs à l'organisation du sport universitaire en Suisse, Repères chronologiques, document non daté (estimé au début des années 1990).
  19. Bucher, Claude (1987). «Le sport à l'Université de Lausanne». Dans *De l'Académie à l'Université de Lausanne, 1537-1987, 450 ans d'histoire*. Lausanne: Musée historique, p. 305-312; Carrel, Georges-André; Bucher, Claude (2008). «Le sport dans les deux Hautes Écoles lausannoises». *Revue historique vaudoise*, n° 116, p. 126-133.



20. Maillard, Nadja ; Cocchi, Flavia (2012). *L'université de Lausanne à Dorigny*. Lausanne : Université de Lausanne.
21. Niggeler, Johannes (1882). *Histoire de la Société Fédérale op. cit.*, p. 8.
22. Jequier, François (2015). « Pourquoi commémorer ? Ombres et lumières d'une pratique sociale à la mode ». Dans Vuilleumier, Christophe (sous la direction). *La Suisse et la guerre de 1914-1918*. Genève : Slatkine, p. 17-37.
23. Meuwly, Olivier (sous la direction) (2015). *Histoire vaudoise*. Gollion : Infolio.
24. *Le Temps*, le 11 décembre 2015.
25. *Revue Historique Vaudoise*, n° 116, numéro spécial « Histoire du sport dans le canton de Vaud ».
26. Bowen, William G. ; Levin, Sarah A. (2003). *Reclaiming the Game. College Sports and Educational Values*. Princeton : Princeton University Press.
27. Charle, Christophe ; Verger, Jacques (2012). *Histoire des universités. XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*. Paris : PUF.
28. Martin, Jean-Luc (1999). *La politique de l'éducation physique sous la V<sup>e</sup> République. 1. L'élan gaullien (1958-1969)*. Paris : PUF ; Attali, Michaël (2004). *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique 1945-1981*. Paris : L'Harmattan.
29. Gerbod, Paul (1980). « La sociabilité étudiante depuis 1870 ». *Historical reflections*, vol. 7, n° 2 / 3, p. 507-517.
30. Pour une lecture épistémologique des interactions entre les échelles locales et globales en histoire, on lira : Jequier, François (2014). « L'histoire locale au regard de la "grande histoire" ». *Annales valaisannes*, p. 5-17.
31. De ce point de vue, nous pouvons souligner que le SEPS va se retrouver responsable de la politique d'accueil des institutions sportives internationales, à partir des années 1990, lorsque d'Office de l'Éducation Physique et de la Jeunesse, il accède au statut de « Service » à part entière.
32. Ce fonds porte le nom de Georges-Antoine Bridel, ancien président de l'Association du Vieux-Lausanne, et il est composé d'un ensemble de documents concernant l'histoire de Lausanne. Rassemblé par M. Bridel durant sa vie, le fonds se compose notamment des archives de l'imprimerie Bridel qui fut en charge de l'impression d'un grand nombre de documents durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle (affichettes, tracts, ouvrages, etc.).
33. Descamps, Florence (2005). *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : De la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique, p. 612.

34. Le niveau « régional » n'existe pas pour tous les domaines de la vie sociale et politique en Suisse, mais il fonctionne pour les systèmes éducatifs (dans le cadre des commissions inter-cantoniales de l'instruction publique) et pour certains sports, comme en gymnastique où existe une *Union Romande de Gymnastique*.

Au sujet des questions éducatives, on lira : Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP). *Politiques de l'Éducation et Chemin de traverse : 125 ans de collaboration intercantonale en Suisse romande*. Neuchâtel : CIIP ; Périsset-Bagnoud, Danièle (2002). « Le mythe du consensus. Le rôle des enseignants dans les réformes scolaires dans le contexte suisse ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 30, p. 59-68.

Plus globalement à propos du système politique suisse, on lira : Frey, René L. ; Kreis, Georg ; Plattner, Gian-Reto ; Rhinow, René (2006). *Le fédéralisme suisse. Les réformes engagées. Ce qui reste à faire*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes ; Sciarini, Pascal ; Bochsler, Daniel (2006). « Réforme du fédéralisme suisse : contribution, promesses et limites de la collaboration intercantonale ». Dans Chappelet, Jean-Loup (sous la direction). *Contributions à l'action publique*, Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 267-285.

35. Lamprecht, Markus ; Fischer, Adrian ; Stamm, Hanspeter (2012). *Die Schweizer Sportvereine : Entwicklungen, Leistungen, Herausforderungen*. Zurich : Seismo.
36. Au sujet de ces dynamiques régionales, on lira avec intérêt le travail de Roger Besson : Besson Roger (2004). *Performances sportives, hiérarchies territoriales. Une géographie du sport d'élite en Suisse (1991-2000)*. Neuchâtel : Cahiers de l'Institut de Géographie.
37. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse op. cit.*
38. Quin, Grégory (2015). « Le tournant "sportif" de la gymnastique féminine helvétique (1960-1985) L'Association Suisse de Gymnastique Féminine entre spécialisation et professionnalisation ». *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 65, n° 3, p. 428-448.
39. Eichenberger, Lutz (1997). *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997*. Macolin : Éditions EFSM.
40. Burgener, Louis (1986). « L'armée et l'éducation physique en Suisse (1848-1894) ». *Revue Militaire Suisse*, vol. 131, n° 5, p. 227-232.
41. Eichenberger, Lutz (2001). « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles) ». Dans Jaccoud, Christophe ; Buset, Thomas (sous la direction). *Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*. Lausanne : Antipodes, p. 85.

42. Spivak, Marcel (1977). «Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914». *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome 24, p. 28-48; Joly Bertrand (1999). «La France et la revanche (1871-1914)». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 46, n° 2, p. 325-347; Holt, Richard (2001). «English Influences on French Sport: "Anglomania" and National Revival, 1870-1914». Dans Gounot, André (sous la direction). «Le sport en France de 1870 à 1940, Intentions et interventions». *Stadion XXVII*. Sankt Augustin: Academia Verlag, p. 179-188.
43. Vigarello Georges (sous la direction) (2001). *Une histoire culturelle du sport, Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*. Paris: Revue EPS; Pfister, Gertrud (2003). «Cultural Confrontations: German *Turnen*, Swedish Gymnastics and English Sport – European Diversity in Physical Activities from a Historical Perspective». *Culture, Sport, Society*, vol. 6, n° 1, p. 61-91.
44. Galligan, Frank (1999). *The History of Gymnastics Activity in the West Midlands, with Special Reference to Birmingham, from 1865 to 1918: with an Analysis of Military Influences, Secular and Religious Innovation and Educational Developments*. Thèse de doctorat en Philosophie, Université de Coventry.
45. Arnaud, Pierre (1991). *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
46. Bussard, Jean-Claude (2007). *L'éducation physique suisse op. cit.*
47. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: l'auteur, p. 201.
48. *Ibid.*, p. 202-203.
49. *Ibid.*, p. 231.
50. Bussard, Jean-Claude (2007). *L'éducation physique Suisse op. cit.*, p. 187 et suivantes.
51. À ce sujet, on lira l'important travail de Markus Giuliani: Giuliani, Markus (2001). «Starke Jugend – Freies Volk»: bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947). Bern: Peter Lang.
52. La première subvention donnée pas l'État fédéral au mouvement sportif date de 1920. En effet, après les résultats positifs obtenus par les athlètes suisses lors des Jeux Olympiques d'Anvers, les autorités politiques vont décider *a posteriori* d'accorder un soutien de quelques dizaines de milliers de francs au COS pour couvrir les dépenses inhérentes aux déplacements des athlètes jusqu'en Belgique.
53. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse op. cit.*, p. 324 et suivantes.

54. *Ibid.*, p. 270 et suivantes.
55. Schweizerischer Turnlehrerverein (1958). *Gedanken zur Entwicklung unseres Schulturnens – 100 Jahre Schweizerischer Turnlehrerverein*. Bern: Haupt.
56. Favre, Christian (2004). *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936*. Fribourg: Aux sources du temps présent.
57. Herzog, Eva (1995). *Frisch, Frank, Fröblich, Frau. Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft*. Bâle: Éditions du canton de Bâle-Campagne.
58. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse op. cit.*, p. 262 et suivantes.
59. Marcacci, Marco (2001). «Institutionnalisation et “militarisation” du sport en Suisse (1914-1945)». Dans Jaccoud, Christophe; Buset, Thierry (sous la direction). *Sports en forme, acteurs, contextes et dynamiques d’institutionnalisation*. Lausanne: Antipodes, p. 48.
60. Eichenberger, Lutz (1994). *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen*, Macolin: Editions EFSM.
61. Burgener, Louis (1952). *La Confédération suisse op. cit.*, p. 324.
62. Schweizerischer Turnlehrerverein (1958). *Gedanken zur Entwicklung unseres Schulturnens op. cit.*
63. Eder, Leonz (1979). *Hochschulsport an der Universität Bern zwischen 1940 und 1978*. Travail de diplôme pour le diplôme fédéral II, Université de Berne, p. 12.
64. Dans les années 1940, l’offre sportive proposée par les Hautes Écoles de Suisse ne permet pas encore véritablement de recruter un maître de sport à plein-temps.
65. AUSG, FSSU, Documents sur l’organisation de l’institution, Rapport du 20 octobre 1933, p. 5.
66. *Journal de Genève*, le 17 septembre 1936.
67. L’Office Central pour l’Instruction Préparatoire est dissous en 1947, au profit de la seule EFGS.
68. Eichenberger, Lutz (2005). «Le rôle de Macolin dans la politique du sport suisse». Dans Simonet, Pierre; Veray, Laurent (sous la direction). *L’empreinte de Joinville, 150 ans de sport, 1852-2002*. Paris: INSEP-Publications.
69. Burgener, Louis (1984). «L’éducation physique et les sports dans les lois fédérales». *Revue Militaire Suisse*, vol. 129, n° 11, p. 495.
70. ASSU, Fonds Claude Bucher, Documents «Règlements, Lois, Ordonnances», *Feuille Fédérale*, volume 2, 123<sup>e</sup> année, n° 39, «Message du Conseil fédéral à l’Assemblée fédérale concernant

l'encouragement de la gymnastique et des sports», le 1<sup>er</sup> septembre 1971, p. 786.

71. Loudcher, Jean-François ; Aceti, Monica (2014). « La “débâcle” suisse aux Jeux Olympiques d’hiver à Innsbruck en 1964 et ses conséquences sur l’organisation sportive nationale ». *Stadion*, vol. 38 / 39, special issue « Olympism and International Sport Relations », p. 183-205 ; Quin, Grégory (2014). « Constitution et développement du sport scolaire dans le canton de Vaud (1970-2010) ». Dans Renaud, Jean-Nicolas ; Grall, Julie ; Delas, Yann (dir.). *Pensées sur le sport scolaire – Penser le sport scolaire*. Paris : AFRAPS, p. 125-131.
72. ASSU, Fonds Claude Bucher, Documents « Règlements, Lois, Ordonnances », *Feuille Fédérale*, volume 2, 123<sup>e</sup> année, n° 39, « Message du Conseil fédéral à l’Assemblée fédérale concernant l’encouragement de la gymnastique et des sports », le 1<sup>er</sup> septembre 1971, p. 789.
73. Burgener, Louis (1984). « L’éducation physique et les sports dans les lois fédérales ». *Op. cit.*
74. Entretien avec Heinz Keller, le 18 juillet 2013.
75. Kempf, Hippolyt ; Lichtsteiner Hans (sous la direction). (2015). *Das System Sport – in der Schweiz und international*. Macolin : Office Fédéral du Sport.
76. Recueil systématique de la législation vaudoise, <http://www.rsv.vd.ch>, Loi d’application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports, le 24 février 1975, p. 3.
77. Hofstetter, Rita ; Schneuwly, Bernard ; Lussi Borer, Valérie (2009). « Une formation professionnelle universitaire pour tous les enseignants. L’exemple de la Suisse au xx<sup>e</sup> siècle ». *Recherche et formation*, n° 60, p. 25-38 ; Lussi Borer, Valérie (2009). « L’évolution de la formation professionnelle pour l’enseignement secondaire en Suisse romande ». *Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften*, vol. 31, n° 2, p. 477-496.
78. Le texte de la loi, dont sont extraites les citations suivantes, est disponible intégralement sur le site internet de la Confédération.
79. AOFS, Loi sur l’encouragement du sport et de l’activité physique de 2012, texte du 17 juin 2011, alinéa 2, article 12, section I, chapitre 3.
80. AOFS, Loi sur l’encouragement du sport et de l’activité physique de 2012, Procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur le sport, Observation du Conseil d’État du canton de Vaud, Lettre du 29 octobre 2008.
81. AOFS, Loi sur l’encouragement du sport et de l’activité physique de 2012, Procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur le sport,

Observation de la Conférence des Directeurs du Sport Universitaire Suisse, Lettre du 29 septembre 2008.

83. *Ibid.*

84. *Ibid.*

85. AOFS, Loi sur l'encouragement du sport et de l'activité physique de 2012, Procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur le sport, Observation de l'Université de Genève, Lettre du 17 septembre 2008.

86. Eichenberger, Lutz (2005). «Le rôle de Macolin dans la politique du sport suisse». op. cit.

87. AOFS, Loi sur l'encouragement du sport et de l'activité physique de 2012, Procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur le sport, Rapport sur les résultats de la consultation, le 26 mars 2009.

88. Eichenberger, Lutz (2011). *Der Eidgenössische Sportkommission 1998-2011. Chronik der letzten Jahre*. Macolin : Eidgenössische Sportkommission.

89. *Tagblatt*, le 21 février 2012.